

Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Dossier : 6211-18-008

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 9 mars au 23 avril 2004

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc d'Oka a pris fin le 23 avril 2004. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} mars 2004 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 9 mars au 23 avril 2004, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet consisterait à augmenter la capacité de transport de l'oléoduc (conduite de produits raffinés de pétrole) entre Montréal et la frontière Québec-Ontario. Les travaux projetés nécessiteraient le remplacement de l'oléoduc existant de 273,1 mm (10") par un autre de 406,4 mm (16"), à l'intérieur de l'emprise appartenant à Pipelines Trans-Nord inc., sauf pour une section située dans le parc d'Oka où l'emprise serait déplacée sur 7,1 km. Cette partie du tronçon longerait la route du Camping, l'accotement ouest de la route de la Plage puis l'accotement nord de la route des Collines.

En plus de la conduite de 406,4 mm de diamètre enfouie à 1,2 m, le projet aurait une emprise semblable à celle qui existe déjà, d'une largeur de 23 m et inclurait une gare de raclage (ouvrage de service) qui serait construite au point de départ, près de la vanne de sectionnement dans le parc d'Oka. La pression maximale d'opération du nouvel oléoduc serait estimée à 8 275 kPa.

Les travaux pourraient débuter à la mi-août 2004 pour une mise en service le 1^{er} octobre 2004. Le coût du projet est estimé à 3,3 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 9 mars 2004)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

la procédure

- Les raisons pour lesquelles le tracé retenu est soumis à la consultation du public et pourquoi ce ne serait pas le cas pour le tracé initial ;
- la crainte que le promoteur retire le tracé proposé et revienne au tracé initial qui n'est pas soumis à la procédure s'il y a demande d'audience publique ;
- l'étape tardive de la consultation publique dans le processus décisionnel d'un projet ;
- le contenu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- les changements apportés au projet pour que le ministère de la Sécurité publique juge que l'étude d'impact telle que présentée soit acceptable

les éléments du projet

- L'existence d'un contrat ou d'un acte notarié sur les droits du promoteur en ce qui concerne les servitudes dans le parc d'Oka;
- la crainte d'une renégociation de la servitude (rajout éventuel de nouvelles conduites dans le parc d'Oka) ;
- la longueur de l'oléoduc entre Montréal et Toronto et le nombre de chantiers de construction prévus pour l'oléoduc ;
- le choix de la période pour effectuer les travaux afin de minimiser les impacts dans le parc ;
- les conséquences, financières ou autres, d'un retard dans le calendrier des travaux pour la mise en service du pipeline ;
- la justification de l'empressement du promoteur à réaliser le projet ;
- la démarche de fermeture de l'oléoduc dans l'emprise actuelle si le tracé proposé est retenu ;
- les éléments du suivi durant les travaux et pendant la période d'exploitation ;
- l'identification des sédiments dans le ruisseau Rousse et le questionnement sur la période de captage de ceux-ci.

les impacts

- L'impact de la cohabitation éventuelle de l'oléoduc et d'une usine d'exploitation du niobium ;
- la crainte qu'une décomposition de la conduite entraîne des impacts environnementaux, dont l'éventuelle présence de résidus ;
- l'étude de la hausse possible du débit du ruisseau Rousse et l'élargissement de celui-ci.

suggestion

- La mise sur pied d'un comité de suivi.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale d'Oka	183, rue des Anges

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
11 mars 2004	La Presse	
12 mars 2004	Le Soleil	
13 mars 2004		L'Éveil
27 mars 2004		L'Éveil

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
9 mars 2004 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques des Laurentides	85	Site du BAPE
30 mars 2004 Convocation de presse pour la séance d'information du 30 mars	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques des Laurentides		

La séance d'information

Date	30 mars 2004
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Alexandra Dufresne, conseillère en communication
Ministère de l'Environnement	Jacques Alain, chargé de projet
Promoteur	Mitchell Glass, Pipelines Trans-Nord Jean-François Bissonnette, Pipelines Trans-Nord David Johnston, Consortium CIMA + Johnston-Vermette Claude Veilleux, Urgel, Delisle et associés
Assistance	33 personnes
Durée	2 h 30

La revue de presse

La radio de Radio-Canada (CBF-FM) à Montréal a mentionné la tenue de la séance d'information à Oka le 30 mars dès le début de la période d'information et de consultation publiques.

Québec, le 29 avril 2004

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Alexandra Dufresne, conseillère en communication